

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

N° 05/2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois mars deux mil vingt-six, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Excusé : Damien Lamboley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 26 février 2026

OBJET : Approbation du compte financier unique de l'année 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant la présentation des éléments suivants

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	1 310 799.19 €	1 310 799.19 €	1 536 831.49 €	1 536 831.49 €
Réalisé	889 875.21 €	917 693.26 €	948 295.24 €	1 014 053.83 €
Résultat 2025	27 818.05 €		65 758.59 €	
Résultat 2024	435 091.33 €		- 462 579.34 €	
Résultat de clôture	462 909.38 €		- 396 820.75 €	
Résultat final 2025	66 088.63 €			

Monsieur Le Maire s'étant retiré, Madame Geneviève FOLEY fait approuver le compte financier unique 2025. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte financier unique 2025
- donne pouvoir à Mr Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



RENOUX Laurence
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 05/03/2026
Date de publication sur le site Internet 05/03/2026